
INFORMATIONS PRATIQUES

La journée d'étude aura lieu
à L'Université Paris Ouest Nanterre La Défense
Bâtiment B — Salle des Conférences
200, avenue de la République
92001 Nanterre cedex



Transports:

RER A (Marne la Vallée—Boissy St Léger/St Germain en laye) : Station Nanterre Université
Transilien SNCF (Paris St Lazare/Nanterre Université—Maison Laffitte—Cergy) : station Nanterre Université
Bus : Arrêt Nanterre—Université
par les lignes 167, 304 et 367.

Pour tout contact:

Courriel : journee.ctad@gmail.com
Mlle ELEONORA BOTTINI (Coorganisatrice)
Tél : 06 65.55.50.34

Comité d'organisation:

MANON ALTWEGG-BOUSSAC, ANTOINE BASSET,
ELEONORA BOTTINI, MARIE-XAVIÈRE CATTO,
KEZIBAN KILIC, JÉRÉMY MERCIER, GUILLAUME
RICHARD, LIONEL ZEVOUNOU.

Centre de Théorie et Analyse du Droit
UMR CNRS 7074

6 décembre 2012

LES USAGES DE LA TRADITION DANS LE DROIT

Journée d'étude des Jeunes Chercheurs
Centre de Théorie et Analyse du Droit

Université Paris Ouest
Nanterre-La Défense

—
Bâtiment B
Salle des Conférences

PROGRAMME

9h Accueil des participants	11h20–12h50 II – LA TRADITION, OBSTACLE OU FONDEMENT DES DROITS ? Sous la présidence de <i>DANIÈLE LOCHAK</i> , Professeure émérite de droit public à Paris Ouest Nanterre
9h15 Propos introductifs, par <i>ERIC MILLARD</i> (Directeur de l'École Doctorale de droit et sciences politiques de Paris Ouest Nanterre) et <i>MANON ALTWEGG-BOUSSAC</i> (Doctorante en droit public à Paris Ouest Nanterre)	11h20 Pietro DENARO (Docteur en droits de l'homme – Université de Palerme), « <i>Tradition et discrimination</i> »
9h30–11h I – LA TRADITION PROTÉGÉE OU REJETÉE PAR LE DROIT? Sous la présidence de <i>PASCALE GONOD</i> , Professeure de droit public à Paris I et membre de l'Institut universitaire de France	Aline RIVERA (Doctorante en droit public – Université de Paris Ouest Nanterre), « <i>Les stéréotypes de genre dans la tradition et les pratiques juridiques en Amérique latine : une longue histoire de discriminations et d'obstacles aux droits des femmes</i> »
9h30 Dorothée BOYER-PAILLARD (Docteure en droit public – Université de Perpignan), « <i>La protection de l'origine et de la provenance peut-elle servir à la protection de la tradition ?</i> »	Luisa CAMPANILE (Doctorante en droits de l'homme – Université de Palerme), « <i>Droit international et tradition. Coutume et droits de l'homme</i> »
Neijla HLIOUI (Doctorante en droit public – Université de Rouen), « <i>L'évolution de la protection internationale du patrimoine traditionnel</i> »	12h20 Questions et discussion
Paul-Anthelme ADÈLE (Doctorant en droit public – Université de Paris Ouest Nanterre), « <i>Tradition médicale et médecines traditionnelles en droit français</i> »	12h50–14h30 Pause déjeuner
10h30 Questions et discussion	
11h Pause café	

PROGRAMME

14h30–16h III – UNE CONSTITUTIONNALISATION DES TRADITIONS ? Sous la Présidence de <i>DENIS BARANGER</i> , Professeur de droit public à Paris II Panthéon-Assas	16h20–17h IV – LA TRADITION COMME ARGUMENT DU JUGE Sous la Présidence de <i>RAFAEL ENCINAS DE MUNAGORRI</i> , Professeur à l'Université de Nantes
14h30 Jean-Baptiste DUCLERCQ (Doctorant en droit public – Université de Paris I Panthéon-Sorbonne), « <i>L'impact de la tradition sur l'œuvre constituante</i> »	16h20 Vincent CARON (Doctorant en droit privé – Université de Montréal), « <i>L'influence de la tradition populaire dans l'élaboration du droit judiciaire canadien (perspectives en droit comparé : droit civil et common law)</i> »
Pascal GAUTTIER (Docteur en droit public – Université d'Aix-Marseille), « <i>Les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République sont-ils rattachables à la tradition ? A propos de l'existence du droit local alsacien-mosellan</i> »	Audrey SOUSSAN (Doctorante en droit public – Université Paris Ouest Nanterre), « <i>La référence du juge international pénal à la coutume comme argument</i> »
Dorothée REIGNIER (Docteure en droit public – Université de Lille II), « <i>Des traditions parlementaires et de leur interprétation</i> »	17h Questions et discussion
15h30 Questions et discussion	17h30 Conclusions générales
16h Pause café	18h Cocktail de clôture
